



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 13 mai 2023

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Communal Consultatif autour d'un ordre du jour co-construit avec les membres du CCC.

I) Sujets du Collège Habitants

1 Point de situation sur les commerces du quartier de la nouvelle Madeleine.

Sujet inscrit à l'ordre du jour par Monsieur Robin Chaumette, qui souhaite notamment un point de situation sur le linéaire commercial de la rue Jeanne Maillotte caractérisé par quelques cellules commerciales vacantes, et des problématiques de visibilité pour certaines enseignes de la rue du Parc.

Historiquement, la rue Jeanne Maillotte peine à trouver son identité commerciale, même si des commerces attractifs s'y sont installés, malheureusement parfois sans longévité (ex poissonnerie). Actuellement sur 20 cellules, 15 sont en activité dans le quartier de la nouvelle Madeleine.

Géographiquement, la rue Jeanne Maillotte pâtit de l'offre commerciale riche et diversifiée, et donc concurrentielle de la rue du Général de Gaulle située dans sa proximité directe.

La Ville travaille cependant avec les chambres consulaires à l'installation de nouveaux commerces, et exerce une vigilance face à l'implantation d'enseignes dites « froides » (ex agences bancaires, assurances...).

De manière générale et sur moins de 3 km², le territoire madeleinois dispose d'une grande richesse commerciale : il manque en effet peu d'offres pour répondre à tous les besoins des Madeleinois.

La rue Jeanne Maillotte et la rue du Parc accueillent par ailleurs de nombreux services médicaux. Bien que ce ne soient pas des enseignes « chaudes », elles drainent une clientèle susceptible de se muter en clientèle.

Concernant particulièrement la rue du Parc, celle-ci connaît une certaine effervescence avec différents services (commissariat, crèche, pharmacie, nouvel opticien...), ces derniers souffrant néanmoins d'un manque de visibilité. Indépendamment des possibilités faites aux commerces de se signaler via les portiques de micro-signalétiques qui maillent le territoire, la Ville étudie la possibilité d'implanter un totem qui permettrait de mieux identifier les activités présentes.

Via cette thématique, Monsieur le Maire évoque, la mise en place d'une signalétique piétonne. La Ville travaille en effet avec la MEL sur le déploiement d'une signalétique

promouvant la marche à pied dans la chaîne des déplacements, le constat étant que « nous » marchons de moins en moins. Même si la pose de signalétique relève de la compétence de la MEL, la Ville prend également des initiatives sur son territoire (ex étude d'un logo au sol indiquant que l'on peut emprunter un espace à pied ou à vélo).

La signalétique MEL prendra la forme de totems identiques dans les 95 communes de la métropole qui indiqueront à quelle distance à pied se trouve tel ou tel équipement (s'agissant majoritairement des équipements publics).

L'installation de mobilier urbain (bancs) peut aussi favoriser les déplacements à pied, notamment pour les personnes présentant des difficultés de mobilité et qui peuvent s'y reposer. Toutefois, ce type d'équipement peut être générateur de nuisances pour les riverains. C'est pour cette raison entre autres, que les parcs et squares sont fermés le soir (horaires de fermeture variables selon la période de l'année).

Pour ce qui concerne les commerces madeleinois, Monsieur le Maire rappelle qu'il est très important de les fréquenter pour que cette offre commerciale puisse s'inscrire dans la durée, indépendamment des actions menées par la Ville pour préserver son tissu commercial.

Il est rappelé que la Ville a instauré conformément à la loi Dutreil un droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce et les baux commerciaux incluant notamment la rue Jeanne Maillotte. C'est un outil de vigilance dont s'est dotée la commune, qui doit néanmoins être utilisé avec prudence. C'est aussi un message fort à destination des professionnels de l'immobilier.

Diverses aides sont également accordées par la Ville aux commerçants lors de leur installation ou de divers aménagements (par exemple ceux concernant la mise en accessibilité).

La Ville s'est aussi récemment positionnée contre les magasins « fantômes » à travers l'adoption d'une délibération. Ce sont des magasins fermés au public (par exemple des points de confection de repas ensuite livrés à domicile).

Ces enseignes « glacées » ne concourent pas à la dynamique commerciale. Créatrices de nuisances, elles sont susceptibles de porter atteinte aux commerces de proximité.

2 le recyclage du verre et la valorisation des déchets alimentaires sur la commune.

Recyclage du verre

Monsieur STASIAK a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour afin de savoir où en sont ces projets, quelles formes prendront ces collectes...

Lui-même se souvient que par le passé, la commune était dotée de bennes enterrées notamment pour la collecte du verre.

Monsieur le Maire confirme l'obligation prochaine de collecter séparément le verre, actuellement mal trié donc mal recyclé.

La MEL travaille à la mise en place de cette collecte déjà effective dans d'autres grandes agglomérations.

Le choix de la MEL est celui d'une collecte par apport volontaire et non par la mise à disposition auprès des foyers de bacs complémentaires. Chaque habitant devra ainsi trier

son verre et le déposer dans un point de collecte. Comme l'a souligné Monsieur STASIAK, la commune dispose de bennes enterrées qui ne sont plus utilisables aujourd'hui, mais dont les emplacements ont été conservés ; c'est pourquoi la Ville a demandé à la MEL d'étudier la possibilité de réemploi de ces sites.

Il semble que cette demande de la Ville soit complexe à gérer pour la MEL : coût élevé pour la fourniture de nouvelles bennes enterrées, les anciens contenants étant très abîmés, gestion et prélèvement plus difficiles pour une benne enterrée que pour une benne aérienne ...

La Ville reste toutefois sur sa position et souhaite que soient réexploités certains points d'apports existants.

Pour autant, ces sites ne seront pas suffisants pour répondre aux besoins des habitants, sachant qu'il faut a priori une benne pour environ 400 habitants. D'autres points d'apport devront donc être identifiés, nombre de paramètres devant aussi être intégrés à la réflexion préalable à toute installation : respect du cadre de vie, contraintes techniques ...

L'idée d'implanter des bennes sur les parkings des supermarchés fait partie de la réflexion en cours.

Ces parkings sont en effet facilement accessibles, et l'implantation de ces équipements pourrait drainer une clientèle pour ces enseignes.

Dans un article récent de la Voix du Nord, il était annoncé la mise en place de cette collecte séparée du verre pour la Madeleine et Marcq-en-Barœul en septembre 2023. Monsieur le Maire déclare que ce dispositif ne pourra pas être mis en place dans un délai si court, puisque la réflexion est actuellement en cours entre la Ville et la MEL.

Valorisation des déchets alimentaires

Pour ce qui est du tri des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024, la MEL étudie actuellement différentes solutions : collecte en porte à porte, collecte en point d'apport volontaire, compostage individuel ou collectif...

C'est un sujet important dont la Ville s'est déjà emparée à travers la mise en place de sites de compostage collectifs et la collecte des biodéchets dans le cadre des marchés du lundi et du vendredi. Les Madeleinois peuvent ainsi retirer des bioeaux auprès des services techniques dans le cadre d'un partenariat avec la MEL et la société « les Alchimistes ».

Madame MASSIET souligne qu'à l'initiative exclusive de la Ville, une collecte des déchets alimentaires de la restauration scolaire a été mise en place progressivement et concerne aujourd'hui les 9 écoles publiques de la Ville.

La société « les Alchimistes » récupère ainsi les déchets (restes des assiettes mais aussi de la production) 1 fois par semaine et les transforme en compost.

Monsieur le Maire complète, en rappelant que la commune s'est aussi engagée dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Madame REMY indique que le collègue Yvonne Abbas poursuit des objectifs similaires. Le collègue est en effet très engagé en matière de transition écologique.

II) Présentation du Budget municipal 2023

Un Power point est projeté, commenté diapo après diapo par Madame Le Roy, Adjointe aux Finances.

Le budget primitif de 2023 prévoit des recettes de fonctionnement de 31 435 639,12 € dont un report de l'exercice précédent de 6 160 017,12 €. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 25 214 569,00 €, pour la section de fonctionnement l'excédent est de 6 221 070,12 €.

Les recettes d'investissement représentent 24 368 821,80 € dont un report de l'exercice précédent de 19 524 396,74 €. Ce report s'explique par la cession du terrain du site du tir à l'arc.

Le prévisionnel des dépenses d'investissement est fixé à 14 021 261,85 €, l'excédent d'investissement s'élevant à 10 347 559,95 €.

Répartition des dépenses et des recettes.

Ce sont les charges de personnel qui représentent la plus grande partie des dépenses, suivies par les dépenses d'acquisition et de travaux et les charges à caractère général.

Les recettes sont essentiellement constituées de l'autofinancement et des impôts des contribuables.

En réponse à Madame POISSONNIE, il est indiqué que les recettes notées « divers » correspondent en grande partie aux droits de mutation perçus par la Ville. Leur montant reste à un niveau important, illustrant ainsi l'attractivité de la commune.

Recettes fiscales de La Ville

L'Etat a réactualisé les valeurs locatives en 2023 de 7.1 % pour la taxe foncière sur les propriétaires bâties (contre 3% l'année dernière). Madame Le Roy rappelle que la commune avait baissé le taux de 1 point en 2022 afin d'amortir la hausse décidée par l'Etat. Pour 2023, le taux est maintenu à 43.23%.

Si la taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales, elle perdure pour les résidences secondaires avec un taux stabilisé à 24.93 %.

Le produit fiscal pour 2023 représente 14 185 823 €.

Répartition des dépenses d'investissement

Les acquisitions immobilières constituent la dépense la plus élevée (47 % des dépenses totales d'investissement). Sont envisagées, entre autres, en 2023 : l'acquisition du terrain du SILILAM pour mener à bien le projet de ferme urbaine, l'accélération de la rénovation de l'éclairage public (passage en leds) ...

Comparaison des taux madeleinois de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties avec les communes environnantes

Le taux de la Madeleine est de 43% pour les propriétés bâties. Il figure parmi les taux les plus bas. Pour les propriétés non bâties, le taux de la taxe foncière de la Madeleine est le plus bas des communes environnantes.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires fait également toujours partie des taux les plus bas.

Ratios 2023 comparés à la moyenne nationale 2021 des communes de la même strate (entre 20 000 et 50 000 habitants)

Le budget 2023 se situe en deçà de la moyenne nationale pour les dépenses réelles de fonctionnement par population, les produits d'imposition directe par population, et les recettes réelles de fonctionnement par population.

Les recettes de fonctionnement par population sont en deçà de la moyenne nationale, ce qui montre que la Madeleine reçoit moins de l'Etat que les communes de la même strate (en moyenne).

La Ville reste cependant très peu endettée (la dette par habitant est de 198 € alors que la moyenne est de 1006 € par habitant).

Les 10 orientations principales du budget municipal en 2023

1) Faire face aux crises avec :

- Le bouclier énergétique qui prévoit notamment : une baisse de température de certains équipements municipaux à l'exception des structures d'accueil des jeunes enfants et d'activités pour personnes âgées, la baisse de l'intensité de l'éclairage public au fur et à mesure de la nuit, le renouvellement en leds des points lumineux...

-Le bouclier solidaire qui prévoit notamment : la cantine à 1€ pour les familles les plus fragiles, la reconduction du chèque énergie pour les Madeleinois les plus en difficultés (y compris les agents municipaux) et la procédure d'achat groupé d'énergies pour les Madeleinois

-Le bouclier anti-sécheresse « PREAU » avec le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

2) La poursuite du « Carré Magique Ecologique »

La poursuite du « Carré Magique Ecologique » concerne différents projets :

-Le schéma de verdissement (ex don d'arbres, végétalisation des cours d'écoles...) : Madame POISSONNIE demande qui finance la végétalisation des cours d'écoles. Madame MASSIET répond que c'est la commune, dont la compétence est l'entretien des écoles publiques.

Cette végétalisation a déjà été réalisée dans certaines écoles (ex Victor Hugo).

- La ferme urbaine
- Le plan SOLAMAD qui vise au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les Bâtiments Municipaux. En 2023 seront concernés le complexe Claude Dhinnin et le pôle technique municipal. Pour ce qui est des écoles, Victor Hugo et Anne Frank ont déjà été équipées de panneaux.
- La Zone d'Activités Solidaires qui fera l'objet de travaux d'aménagement en 2023.

3) Des actions en faveur de la transition écologique

Parmi ces actions :

La mise en place de Poubelles de tri bi-compartmentées aux abords et dans les écoles, la poursuite des aides à l'achat d'équipements et de moyens de transport « doux », la constitution d'un réseau d'ambassadeurs de la transition écologique, l'étude sur la labellisation refuge LPO des parcs et jardins publics...

4) L'enrichissement et l'entretien du cadre de vie et du patrimoine madeleinois

Différentes actions y contribueront :

La poursuite du déploiement de l'art urbain dans la ville, la participation à la rénovation de la tour de séchage de la caserne des pompiers, la réalisation des 3 projets retenus dans le cadre du budget participatif 2022, l'acquisition du café « le Véga » ...

La Ville souhaite en effet acquérir ce dernier café du quartier du Pré Catelan. Aucun projet n'est à ce stade défini si ce n'est la vocation d'animation et de lien social et solidaire qu'il devra remplir.

Un cahier des charges sera construit pour définir les attentes de la Ville, sachant que les habitants du quartier seront invités à s'exprimer à l'amont sur le devenir de ce lieu.

Sur ce sujet, Monsieur HAIDAR explique qu'une entreprise britannique spécialisée en coworking cherche à s'implanter dans le secteur la Madeleine/Marcq-en-Barœul : peut-être pourrait-elle être intéressée par ce site.

5) Porter une attention soutenue à l'enfance et à la jeunesse

Cette attention soutenue à l'enfance et à la jeunesse passera notamment par la révision des montants versés aux écoles publiques et privées, le renouvellement des classes mobiles des écoles élémentaires, la poursuite du dispositif « argent de poche », le déploiement de nouvelles activités au centre Moulin ados municipal ...

6) Maintenir la mobilisation municipale en matière de sécurité et de protection des biens et des personnes

Cette mobilisation municipale s'illustrera à travers différentes actions : des aides en faveur des commerçants pour la sécurisation de leurs établissements, la mise à jour du plan communal de sauvegarde, la confirmation des aides financières visant à sécuriser les vélos, la reconduction de l'expérimentation d'une brigade pluri communale de surveillance et de tranquillité nocturne ...

7) Pérenniser et proposer des rendez-vous en faveur du « vivre ensemble »

Différentes animations seront reconduites : la seconde fête des familles, la 3^{ème} édition de ma Deûle et moi (dimanche 14 mai), la guinguette (le 1^{er} juin), la donnerie (2nd édition) ...

La médiathèque fêtera également ses 10 ans.

Il est à noter que le vide grenier de la rue du général de Gaulle n'est pas une animation proprement municipale, mais une animation portée par le groupement des commerçants et professionnels de la Madeleine (UCAP) avec le soutien de la Ville.

8) Faire vivre les partenariats

Le partenariat avec la Chambre des Métiers pour soutenir le tissu local des commerçants et artisans, avec le Département du Nord pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et vulnérables seront notamment mobilisés ...

9) Partager des temps d'écoute et d'échanges avec les habitants

Des temps d'échanges et d'écoute seront à nouveau proposés aux habitants : sous la forme de rendez-vous aux coins de la rue, des balades urbaines et des chantiers citoyens...

10) Confirmer une gestion rigoureuse des deniers publics et une fiscalité modérée

Un bon niveau d'autofinancement, le maintien de la dette madeleinoise largement en deçà de la moyenne nationale, et le gel du taux de la taxe foncière bâtie à son niveau abaissé l'an dernier garantiront une gestion rigoureuse des deniers publics, ainsi qu'une fiscalité modérée.

Madame LE ROY est remerciée pour sa présentation.

III) La 3^{ème} édition du budget participatif

Madame MASSIET rappelle au préalable les 2 projets lauréats de 2021 réalisés en 2022 :

- Un îlot de fraîcheur implanté sur l'espace Simone Veil dont le verdissement est en bonne voie (plantes grimpantes).
- L'installation de jeux inclusifs (square Boniface) pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'un des équipements a dû être malheureusement retiré (balançoire nacelle) après des plaintes de riverains : cet équipement avait été en effet détourné de son usage ce qui provoquait des nuisances dans le quartier.

De nouveaux équipements ont été commandés et viendront remplacer cette balançoire.

Madame MASSIET précise que le parc Anne Frank dispose également de jeux adaptés aux enfants en situation de handicap.

En 2022, ce sont 3 projets qui ont été déclarés lauréats, et qui seront réalisés en 2023 : l'installation de modules de sport en bords de Deûle, d'une table de pique-nique, d'une grainothèque, et d'une boîte à livres square du Chaufour, d'un abri préau square de la Victoire.

La 3^{ème} édition du budget participatif démarrera la semaine suivant le CCC par la phase de dépôt des projets ouverte jusqu'au 15/08. Comme les années précédentes, les Madeleinois pourront déposer leur projet via le site internet dédié au budget participatif ou en version papier dans une urne prévue à cet effet dans le hall de la mairie. Les membres du CCC sont eux-mêmes invités en tant que Madeleinois à déposer un projet et à mobiliser leur entourage madeleinois.

La phase d'étude des projets s'échelonne de septembre à mi-octobre. Le vote sera ouvert aux Madeleinois de mi-octobre à décembre. Les membres du CCC seront invités à voter pour leurs projets préférés en Novembre. Les lauréats seront annoncés lors des vœux à la population en janvier 2024 pour une réalisation des projets en 2024.

Madame MASSIET note que la Ville de Lille a fait le choix de ne proposer un budget participatif à la population qu'une année sur 2. Les élus expliquent cette décision par des délais qui s'avèrent trop courts entre les phases dépôt, étude et réalisation. La Ville de La Madeleine maintient à ce jour un rythme annuel, malgré des agendas très contraints.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11h15.

Remarque relative à la composition du CCC (Collège Habitants)

Monsieur Chaumette, contraint de quitter la réunion avant son terme, a informé les membres du CCC de sa prochaine prise de fonction au sein de la collectivité sur le poste de Directeur de l'urbanisme, du logement et du commerce. Il a dès lors expliqué qu'il quittait le CCC, dans lequel il a déclaré avoir pris plaisir à siéger, en souhaitant une bonne continuation à l'ensemble des membres dans la poursuite de leur participation.
